

Évaluation du contrat de ville de Grand Châtellerault 2015-2022

Synthèse

Juillet 2022

I. Contexte

Le territoire de Châtellerault est fortement engagé dans la politique de la ville **depuis près de 30 ans**. Dans ce cadre, un **contrat de ville** a été adopté en juin 2015, instauré par la loi dite « Lamy » du 21 février 2014 qui a redéfini la géographie prioritaire. Les deux quartiers prioritaires retenus sont « Châteauneuf Centre-Ville » et « Lac Renardières Ozon ». La loi Lamy a également instauré la mise en place de conseils citoyens. Le contrat de ville constitue le document de référence de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires.

Ce contrat de ville repose sur **trois piliers** constituant une stratégie d'intervention globale : le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale. Il comprend également **trois axes transversaux** : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations.

L'**évaluation finale des contrats de ville** a été rendue obligatoire par la circulaire du 14 décembre 2021. Elle a vocation, d'une part, à rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions et, d'autre part, à apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat. Grâce à ces enseignements, l'évaluation du contrat de ville 2015-2022 doit permettre d'orienter le prochain contrat de ville à **l'horizon 2024**.

Dates clés du contrat de ville

- ◆ **4 juin 2015** : La signature du contrat de ville.
- ◆ **2018** : L'évaluation à mi-parcours (enquête à destination des habitants des quartiers prioritaires).
- ◆ **Juillet 2019** : Adoption de l'avenant du contrat de ville 2020-2022.
- ◆ **Le 14 décembre 2021** : Circulaire relative à l'évaluation finale des contrats de ville.
- ◆ **30 Décembre 2021** : Prolongation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2023 (loi de finance 2022)

II. Méthodologie

L'évaluation du contrat de ville 2015-2022 est déclinée en 3 parties :

- ◆ **Une analyse statistique de la situation des quartiers** : issue de données nationales (traitement SIG ville, COMPAS), d'indicateurs de suivis locaux (Pole emploi, CAF...) et de diagnostics territoriaux récents.
- ◆ **Une analyse inter-acteurs « regards croisés »** : évaluation des réussites et limites du contrat de ville par les partenaires signataires et les acteurs de terrain, recueil du point de vue des habitants au travers de journées d'animation participative dans les quartiers prioritaires et d'échanges avec les 3 conseils citoyens.
- ◆ **Une analyse de la gouvernance** du contrat de ville au regard du cadre préconisé dans la loi Lamy du 21 février 2014 : pilotage et animation, mobilisation du droit commun, mobilisation des conseils citoyens.

Les moyens mis en œuvre pour réaliser cette évaluation :

- ◆ **Une animation et une réalisation interne** : le service développement social et solidaire (renforcé de stagiaires), soutenu par les services de la préfecture.
- ◆ Un **appui externe** sur l'axe « gouvernance » du contrat de ville, par le **collectif MEZZAnine**.

III. Chiffres clés concernant les quartiers prioritaires de Châtelleraut

Extraits du diagnostic réalisé dans cadre de l'évaluation du contrat de ville.

Les informations sont issues de données statistiques les plus récentes disponibles à l'échelle des quartiers prioritaires (selon les sources, entre 2017 et 2021). Certaines données proviennent de diagnostics récents : Analyse des besoins sociaux, Diagnostic local de sécurité, Convention intercommunale d'attribution, Cité éducative

1/ Dynamiques de peuplement des quartiers prioritaires de Châtelleraut

21,5 % de la population de Châtelleraut réside en quartiers prioritaires, soit **plus d'1 habitant sur 5**.
40 % de la population a entre 0 et 24 ans (28 % sur Grand Châtelleraut). Les quartiers sont « **jeunes** ».
21 % de la population a plus de 60 ans. Une part modérée, mais en augmentation.
16,5 % de la population est de nationalité étrangère (augmentation en centre-ville entre 2011 et 2017).
25,5 % de familles monoparentales dans le quartier Lac-Renardières-Ozon (17% sur Grand Châtelleraut).

2/ Pilier « Développement économique et l'emploi »

40 % de taux d'emploi chez les 15 à 64 ans en moyenne (33 % dans le quartier Lac-Renardières-Ozon).
32 % de **taux d'emploi précaire** en moyenne dans les quartiers prioritaires (15 % sur Grand Châtelleraut). Ce taux est l'un des plus forts de Nouvelle-Aquitaine.
22,4 % de demandeurs d'emploi en fin de mois sont âgés de moins de 26 ans (28 % dans le quartier Châteauneuf Centre-ville).
20 % de vacance commerciale en moyenne (33 % dans le quartier Lac-Renardières-Ozon).

3/ Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

65 % des logements sociaux de la ville sont situés dans les quartiers prioritaires.
1 logement sur 2 environ est composé de 3 à 4 pièces.
1,9 personnes en moyenne par logement.
66 % des ménages de Châteauneuf Centre- Ville sont composés d'une seule personne (40 % pour Lac-Renardières-Ozon).

4/ Pilier « Cohésion sociale »

49 % de **taux de pauvreté** moyen dans les quartiers prioritaires, **54 % dans le quartier Lac-Renardières-Ozon**. Ce taux est en moyenne de 15 % sur Grand Châtelleraut.
57 % des 15 – 24 ans sont scolarisés en moyenne dans les quartiers prioritaires.
52 % de taux de scolarisation de filles de plus de 15 ans (-8,6 points que les garçons). Ce taux est l'un des plus faibles de Nouvelle-Aquitaine.
1 habitant sur 2 de plus de 15 ans n'est **ni scolarisé ni diplômé** dans le quartier Lac-Renardières-Ozon.

5/ Evolution des quartiers du point de vue des partenaires

Dans le cadre de l'enquête réalisée au printemps 2022, les institutions partenaires du contrat de ville et les associations de proximité intervenant auprès des habitants des quartiers, ont donné leur point de vue quant à l'évolution de la situation des quartiers prioritaires entre 2015 et 2022.

Châteauneuf	Situation globalement inchangée depuis 2015
Ozon	Situation améliorée depuis 2015
Lac-Renardières	Situation en cours d'amélioration
Centre-Ville	Situation globalement dégradée depuis 2015

IV. Regards croisés des partenaires du contrat de ville de Châtelleraut

Synthèse par pilier et axe transversal

1/ Pilier « Développement économique et l'emploi »

Réussites +

- Actions très identifiées par certaines structures de terrain (ODA Formation, ACLEF, Pôle Mobilité, MLNV, Maisons de quartier, E2C..).
- Objectif opérationnel « lever les freins à l'emploi et l'insertion professionnelle » très satisfaisant.

Limites -

- Création d'entreprises, maintien / développement de commerces de proximité jugé peu satisfaisant.
- Limites d'intervention de la politique de la ville malgré les dispositifs existants.
- Mobilisation des entreprises difficile.

Perspectives ?

- Maintenir et renforcer les actions et dispositifs Emploi – Eco.
- Mise en place d'une instance de travail « Task force » pour une meilleure lisibilité des actions et le développement d'actions concrètes.
- Renforcer le partenariat avec les entreprises et les acteurs de l'emploi.

2/ Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Réussites +

- Les différentes opérations de renouvellement urbains sont jugées très positives pour les QPV.
- Une réelle plus-value de la Gestion urbaine de proximité.
- La rénovation et la création de nouveaux aménagements et équipements très satisfaisants.

Limites -

- Manque de végétalisation de certains espaces.
- Entretien de l'espace public (propreté, gestion des déchets...).
- Image négative des quartiers.
- Manque de petits aménagements de convivialité, de jeux-loisirs-sports pour enfants et les jeunes.

Perspectives ?

- Renforcer l'engagement des bailleurs concernant la TFPB.
- Développer des actions de sensibilisation à la gestion des déchets, la propreté et le respect des espaces publics.
- Engager un travail sur l'image positive des quartiers et leurs habitants.
- Poursuivre et renforcer les actions de gestion urbaine de proximité.
- Préserver la végétalisation des quartiers.

3/ Pilier « Cohésion sociale »

Réussites +

- Partenaires et habitants globalement très satisfaits.
- Des actions et dispositifs éducatifs très identifiés et valorisés (PRE, CLAS, Cité Éducative).
- Des dispositifs d'accès au soin et à la prévention (actions de dépistage) très pertinents.
- Les acteurs de médiation et de prévention mènent des interventions essentielles.

Limites -

- Manque de professionnels de santé, dont des spécialistes (dentistes, ophtalmologues).
- Projets culturels à destination des enfants et des jeunes jugés insuffisants.
- De nouvelles formes de délinquance et actes d'incivilité renforcent le sentiment d'intranquillité et la mauvaise image des quartiers.

Perspectives ?

- Développer plus d'actions en faveur du **vivre ensemble**, de la parentalité, de l'éducation - jeunesse et du bien vieillir.
- Renforcer la mixité sociale au sein des écoles, lutter contre la déscolarisation et améliorer le climat scolaire.
- Renforcer les liens entre le contrat de ville et la prévention de la délinquance et continuer de mener des actions ciblées auprès des jeunes des quartiers.

4/ Axes transversaux

Jeunesse

- **12 actions** soutenues chaque année.
- Forte mobilisation et implication du CDV dans des démarches connexes (repérage des invisibles, Cité éducative- axe jeunesse, quartiers solidaires jeunes, stratégie locale jeunesse...).

Egalité Femmes-Hommes

- **5 actions** spécifiques soutenues chaque année.
- Vigilance pour intégrer l'égalité femmes hommes de manière transversale.
- Appui d'acteurs ressources (ex : CIDFF).
- > **Actions spécifiques à renforcer**

Lutte contre les discriminations

- Peu d'actions spécifiques soutenues (1 à 2 par an).
- Vigilance à prendre en compte de manière transversale le sujet.
- > **Actions spécifiques à développer**
- > **Plan égalité-prévention des discriminations à créer**

V. Gouvernance et animation du contrat de ville

1/ Participation citoyenne et contrat de ville

Forces +

- Mise en place de **3 conseils citoyens**, animés par les maisons de quartier (suivi par la collectivité).
- Nombreuses démarches de **concertations** sur le volet « cadre de vie et habitat » : gestion urbaine de proximité, opérations de rénovation urbaine...

Faiblesses -

- **Essoufflement** progressif des 3 conseils citoyens, accentué en 2020 par la crise sanitaire.
- **Manque de lisibilité** de la politique de la ville pour les habitants.
- **Rôle** des conseillers citoyens à re-clarifier.

Perspectives ?

- Poursuivre la démarche de **remobilisation** et de renouvellement des conseils citoyens (engagée fin 2021).
- **Renouveler les formes de participation** autour des conseils citoyens (collectifs d'habitants ou d'usagers, conseil de jeunes,...).

2/ La gouvernance du contrat de ville

Appui du cabinet MEZZAnine

Ce qu'il faut cesser !

- Des thèmes et des objectifs trop **généralistes** (saupoudrage, juxtaposition d'actions,...).
- Une **technicité** associée à l'urgence (manque d'échanges avec le 2nd cercle de partenaires).
- Penser à la place des **habitants** (rôle dans la gouvernance à ré-affirmer).
- Une **durée** trop longue du contrat de ville.

Ce qu'il faut conserver !

- La richesse du **réseau** et l'interconnaissance entre les partenaires de proximité (transversalité).
- la qualité des relations (**confiance**, souplesse...).
- Le **rythme** des réunions,
- Des **démarches** et des actions emblématiques (ex : cité éducative, gestion urbaine de proximité...).

Ce qu'il faut créer !

- De la **souplesse** (expérimentation, informel, dérogations)... dans la durée.
- Plus d'« **aller-vers** » les habitants / « challenger » les porteurs de projets
- Plus de **partenariat avec les entreprises** et les acteurs de l'emploi,
- Des **indicateurs positifs** pour valoriser les avancées et les méthodes.
- Plus d'actions et de projets pour la **jeunesse**,
- Une réflexion partagée sur la prochaine géographie prioritaire (QPV),
- Plus de liens entre la rénovation urbaine et l'action socio-culturelle de proximité.